



Un rapport multi-parties prenantes
pour le Sommet Mondial sur le
Handicap 2025

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Rapport mondial sur l'inclusion du handicap

Accélérer l'inclusion des
personnes handicapées dans
un monde divers et en mutation



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



IDA
International
Disability Alliance



Résumé d'orientation



L'inclusion n'est pas une simple aspiration, mais un droit humain fondamental. Pour y parvenir, il faut veiller à ce que chaque personne, quels que soient son milieu, ses capacités ou sa situation, soit reconnue et respectée, et jouisse d'un accès équitable aux ressources et aux opportunités. Les sociétés inclusives sont mieux équipées pour tirer parti des forces et des contributions de l'ensemble de leurs populations et, ainsi, mieux résister aux chocs économiques, environnementaux, sociaux et autres, et répondre aux évolutions technologiques, au changement climatique et aux autres tendances mondiales. L'exclusion entraîne quant à elle des conséquences économiques considérables. Par exemple, le sous-emploi des personnes handicapées coûte jusqu'à 7 pour cent du produit intérieur brut (PIB) dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les pertes économiques sont encore plus importantes si l'on considère d'autres sources, telles que les coûts d'opportunité des soins et du soutien non rémunérés, qui sont largement fournis par les femmes et les filles.

L'évolution vers un monde véritablement inclusif pour les enfants et les adultes handicapés – lesquels représentent plus de 16 pour cent de la population mondiale – se caractérise à la fois par des progrès remarquables et des défis persistants. Pour se préparer en vue du Sommet Mondial sur le Handicap 2025, il est impératif de réfléchir aux avancées réalisées, de reconnaître les lacunes qui subsistent et de définir la voie à suivre pour mener des actions transformatrices. Le présent rapport, qui s'appuie sur de larges consultations et sur le savoir-faire et les rapports antérieurs de diverses agences des Nations Unies, de la société civile, des organisations de personnes handicapées (OPH) et du milieu universitaire, propose une analyse globale du paysage actuel, ainsi que des pistes possibles pour accélérer l'inclusion.

Comprendre la diversité et les inégalités qui se chevauchent (Chapitre 1)

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), ratifiée par presque tous les États membres des Nations Unies, a constitué un catalyseur clé du changement, qui a impulsé l'adoption ou la révision de lois nationales et l'évolution des politiques à l'échelle mondiale. Toutefois, les progrès ont été inégaux, et on observe des écarts persistants ou croissants dans des domaines cruciaux tels que l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé, l'emploi et la réduction de la pauvreté.

Les personnes handicapées ne constituent pas un groupe homogène. Elles ont des expériences de vie différentes, présentent des identités qui se chevauchent et évoluent dans des contextes variés – autant de facteurs qui influent sur les types et l'intensité des obstacles, des coûts et des inégalités auxquels elles sont confrontées. Il est essentiel

d'adopter une approche intersectionnelle pour comprendre l'incidence sur l'inclusion de facteurs tels que le genre, l'âge, le statut socio-économique, le type et le niveau de soutien requis et les obstacles en présence. Les approches uniformes ne suffisent pas, et la création de systèmes et de sociétés inclusifs requiert des adaptations afin de traduire les expériences diverses des personnes handicapées aux différents stades de leur vie.

Efforts structurels en vue de la mise en œuvre de la CDPH (Chapitre 2)

Au cours des dix dernières années, les efforts structurels en vue de la mise en œuvre de la CDPH ont constitué la pierre angulaire des progrès réalisés. Parmi ces efforts figurent l'élaboration et l'application de la législation, la mise en place de mécanismes de coordination nationaux, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, et la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre. Toutefois, des lacunes importantes subsistent.

- **Cadres juridiques** : Si de nombreux pays ont adopté ou modifié des lois spécifiques sur le handicap, l'alignement sur la CDPH reste inégal. Certains droits (p. ex. l'accessibilité, la santé, l'emploi) font l'objet d'une attention sélective, tandis que d'autres (p. ex. la capacité juridique) suscitent un intérêt moindre. En outre, les dispositions relatives à la redevabilité et à l'application sont souvent insuffisantes, et il manque une harmonisation à grande échelle entre toutes les législations pertinentes et la CDPH.
- **Mécanismes de coordination nationaux** : De nombreux pays ont adopté des mécanismes nationaux de coordination et/ou de suivi, qui peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion d'une mise en œuvre et d'une redevabilité multipartites et intersectorielles. Cependant, le pouvoir de mobilisation et les ressources de ces mécanismes sont souvent limités, et le niveau de participation des OPH varie sensiblement entre pays.
- **Données** : De nombreux pays ont accompli des progrès considérables dans la collecte de données sur le handicap dans le cadre de recensements et d'enquêtes régulières. Cependant, l'analyse systématique des données existantes et la ventilation des indicateurs politiques standard font défaut, ce qui en restreint l'utilisation dans le cadre de l'élaboration et du suivi des politiques. Rares sont les pays qui ont collecté des données sur les obstacles à l'inclusion et les besoins de soutien connexes. L'émergence de systèmes d'information de gestion interconnectés et l'harmonisation des données relatives au handicap entre secteurs présente de nouvelles possibilités.
- **Financement public** : En raison de l'insuffisance de données et de rapports, il est difficile d'assurer un suivi adéquat du niveau de financement national et international de l'inclusion du handicap. Les données disponibles montrent que de nombreux pays ont accru les dépenses publiques liées au handicap provenant de sources nationales et internationales. Toutefois, les financements restent largement insuffisants pour donner lieu à des changements à grande échelle dans la plupart des contextes, et ils sont souvent concentrés dans quelques ministères (p. ex. protection sociale, éducation et santé). L'adoption et l'expansion des transferts monétaires ciblant le handicap ont été un facteur clé de l'augmentation des dépenses.

Défis et opportunités dans un monde en mutation (Chapitre 3)

Les tendances mondiales remodelent les sociétés et les économies du monde entier. Elles présentent à la fois des défis et, dans certains cas, des opportunités pour ce qui est de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées.

- **Le changement climatique** a un impact disproportionné sur les personnes handicapées en raison de leur exposition et de leur vulnérabilité accrues face aux aléas climatiques. Assurer une transition juste et équitable demande une participation active des personnes handicapées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques en matière de climat, dont elles sont souvent exclues. Cette approche permet non seulement d'atténuer les effets disproportionnés auxquels elles sont confrontées, mais aussi de profiter des possibilités

offertes par les économies vertes inclusives, les systèmes de protection sociale sensibles aux chocs et l'intégration de la conception universelle dans des infrastructures résilientes face au changement climatique.

- **Les progrès technologiques** offrent des solutions potentielles pour surmonter les obstacles à l'information, à la communication et à la participation. L'économie numérique crée des opportunités de travail, les plateformes en ligne peuvent faciliter l'entrepreneuriat, et les produits grand public intègrent de plus en plus de fonctions d'accessibilité. Il existe toutefois des préoccupations légitimes concernant la fracture numérique qui exacerbe les inégalités existantes ; le remplacement par les technologies d'interactions humaines cruciales ; l'automatisation et d'autres perturbations qui ont une incidence disproportionnée sur l'emploi des personnes handicapées ; et les questions de partialité, d'accessibilité, de respect de la vie privée et de sécurité, en particulier au vu de l'expansion de l'intelligence artificielle. La co-conception de produits, de systèmes et de services avec des personnes handicapées peut atténuer ces risques et créer de meilleurs résultats pour tous les utilisateurs.
- **L'urbanisation** contribue à la concentration des services nécessaires et des opportunités socio-économiques dans les zones urbaines, ce qui creuse les écarts avec les zones rurales. Dans les zones urbaines, les personnes handicapées continuent d'être exclues en raison de l'inaccessibilité des transports, du logement, de l'infrastructure numérique et des espaces publics. Elles se heurtent également à des défis supplémentaires, tels que des difficultés d'accessibilité accrues dans les quartiers informels, un risque élevé de sans-abrisme et la nécessité de faire face à l'augmentation du coût de la vie, à un soutien communautaire affaibli, à l'isolement social et aux risques pour la santé associés aux villes. Pour résoudre ces problèmes, il faut intégrer systématiquement la conception universelle dans le développement urbain, promouvoir la participation inclusive au niveau des communautés, élargir les services inclusifs et développer des systèmes de soins et de soutien.
- **Les migrations et les déplacements** peuvent supposer des expériences très différentes pour les personnes handicapées. Elles peuvent être confrontées à des facteurs d'incitation et de dissuasion supplémentaires, comme la recherche d'un meilleur accès aux services ou la volonté d'échapper à la discrimination et à la persécution fondées sur le handicap. Les personnes handicapées peuvent faire face à des risques accrus durant leur déplacement et à des obstacles importants à l'intégration en raison de l'inaccessibilité des services, d'attitudes sociales négatives, de lois sur les migrations discriminatoires et de procédures de demande inaccessibles, notamment concernant la détermination du statut de réfugié. Il faut évoluer vers des procédures de migration accessibles, un soutien ciblé durant les déplacements, des services communautaires inclusifs, une amélioration des attitudes sociales et la protection des droits légaux des migrants et des personnes déplacées handicapées.
- L'évolution de **l'économie des soins et du soutien** remet en question le statu quo du soutien inadéquat apporté aux personnes handicapées et des inégalités flagrantes entre les genres en matière de travail non rémunéré. Le vieillissement des populations, la hausse de la participation des femmes au marché du travail et le manque d'environnements inclusifs accroissent la demande de soins et de soutien. Dans le même temps, les femmes, les travailleurs sociaux et les personnes handicapées plaident en faveur de systèmes promouvant l'égalité des chances, la dignité, l'autonomie, le choix et le travail décent pour tous. Pour élaborer des politiques et des systèmes de soins et de soutien inclusifs et tenant compte de l'âge et du genre, il faudra mettre en place des politiques fondées sur les droits, des investissements adéquats dans les services de proximité et un engagement en faveur de la désinstitutionalisation. Pour que les réformes soient efficaces, il est essentiel que les OPH et les personnes handicapées (en particulier les femmes handicapées et les personnes présentant d'importants besoins de soutien) participent sur un pied d'égalité, aux côtés des groupes de femmes et des autres personnes qui fournissent et nécessitent des soins et du soutien.
- **Les crises humanitaires et les situations d'urgence** ont un impact disproportionné sur les personnes handicapées. Ces dernières courent un risque accru de mort, de violence, d'abus et d'effets négatifs sur leur santé, leurs moyens de subsistance, leur éducation et leur participation. Ces écarts risquent de se creuser, car l'insuffisance de financements destinés à l'aide humanitaire peut conduire à une dépriorisation du soutien

apporté aux personnes handicapées. Les actions humanitaires et les interventions d'urgence inclusives sont donc essentielles et peuvent inclure des systèmes d'alerte précoce accessibles, la planification de la préparation et des évaluations approfondies de la vulnérabilité, des besoins et des risques. Le relèvement et la reconstruction devraient également promouvoir l'accessibilité et l'inclusion. Les OPH doivent jouer un rôle essentiel dans toutes ces actions, en participant à tous les processus de prise de décisions, de coordination, de mise en œuvre et de suivi.

Pistes pour accélérer l'inclusion (Chapitre 4)

De nombreux pays sont confrontés à des défis persistants pour assurer les droits de toutes les personnes handicapées tels que garantis par la CDPH, notamment des ressources inadéquates, un engagement politique incohérent et une coordination insuffisante. Ces défis sont certes plus marqués dans les contextes fragiles et à faible revenu, y compris les contextes humanitaires, mais les pays à revenu élevé ne respectent pas non plus pleinement les engagements de la CDPH. Par ailleurs, le caractère fragmenté des approches en matière d'inclusion entrave un impact systémique.

La capacité des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la protection sociale, entre autres, à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dépend en partie de la robustesse sous-jacente de ces systèmes. Cependant, les efforts fournis depuis 15 ans à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre la CDPH ont montré qu'il existe des pistes possibles pour accélérer l'inclusion dans tous les contextes, quel que soit le niveau de maturité et de ressources de ces systèmes.

Pour parvenir à des changements à grande échelle, il est essentiel d'intégrer l'inclusion du handicap dès le départ et tout au long de la mise au point des systèmes nationaux, plutôt que de la considérer comme un élément supplémentaire qui peut être abordé lorsque l'on dispose de ressources accrues. Des mesures pratiques peuvent être prises dans tous les secteurs, notamment l'élaboration de lois et de réglementations garantissant un accès équitable, l'amélioration de la collecte de données pour assurer le suivi de l'inclusion et identifier les besoins de soutien spécifiques, la formation du personnel de première ligne et d'autres acteurs clés, et l'engagement systématique des personnes handicapées et des OPH dans la conception, dans la conception et la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'environnements inclusifs.

C'est en assurant une coordination intersectorielle et multipartite que les efforts visant à maximiser l'inclusion donneront les meilleurs résultats. Par exemple, garantir aux enfants handicapés une éducation inclusive de qualité dépend non seulement des politiques et des programmes du secteur de l'éducation, mais aussi d'un large éventail d'actions menées par d'autres secteurs et acteurs (p. ex. intervention précoce et opportune et autres services de soins de santé visant à améliorer le fonctionnement et le bien-être, technologies d'assistance appropriées pour soutenir l'apprentissage et la mobilité, transport accessible vers et depuis l'école et réduction de la stigmatisation au sein des communautés). Cela suppose un investissement coordonné dans un ensemble d'éléments facilitateurs qui contribueront aux efforts d'inclusion dans tous les secteurs, y compris :

- **Améliorer l'accessibilité** des infrastructures, des systèmes, des produits et des services pour les personnes présentant des besoins divers en matière d'accès en créant, en mettant en œuvre et en appliquant des normes d'accessibilité et des plans d'action.
- **Lutter contre la stigmatisation et la discrimination** liées au handicap, notamment grâce à des lois et des politiques antidiscriminatoires, des actions de sensibilisation et des possibilités d'interactions positives entre personnes handicapées et non handicapées.
- **Mettre en place des systèmes de soins et de soutien** qui favorisent la vie indépendante et l'autonomie des personnes handicapées, tout en redistribuant et en valorisant les soins et le soutien non rémunérés fournis principalement par les femmes et les filles, et en faisant progresser la désinstitutionalisation.

- **Améliorer l'accès à des technologies d'assistance abordables et de qualité** en renforçant les chaînes d'approvisionnement, la coordination intersectorielle et les capacités de la main-d'œuvre.
- **Renforcer la participation des personnes handicapées et des OPH à la prise de décisions**, notamment en supprimant les obstacles à la participation politique, en garantissant des mécanismes de retour d'information accessibles et inclusifs pour éclairer les politiques et les programmes, et en assurant le financement durable des OPH.

Financement de l'accélération de l'inclusion (Chapitre 5)

Un financement adéquat et durable est essentiel pour traduire en actions les engagements en matière de politiques. Pourtant, les dépenses publiques dédiées au handicap restent marginales dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire. Par ailleurs, le fait que les besoins en matière d'accessibilité et d'inclusion ne soient pas systématiquement pris en compte dans les plans de développement nationaux, les stratégies de financement et la gestion des finances publiques entraîne des inefficacités et risque de créer ou de perpétuer des obstacles au lieu de les supprimer.

L'analyse des dépenses publiques dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire montre que les interventions de base liées au handicap dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale sont généralement réalisées grâce à des dépenses publiques de l'ordre de 0,1 pour cent du PIB, tandis que les mesures de protection sociale plus complètes nécessitent des investissements se rapprochant de 0,5 pour cent du PIB. Dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, une augmentation sensible des dépenses publiques dédiées au handicap sera requise pour atteindre ces niveaux.

Pour assurer un financement adéquat, tous les ministères doivent investir de manière plus cohérente afin de garantir un accès équitable des personnes handicapées à leurs services et programmes. Il faut également renforcer la coordination intersectorielle et la mise en commun des ressources pour traiter les principaux éléments facilitateurs transversaux. De même, des transferts réservés aux autorités locales sont essentiels pour les doter des ressources nécessaires afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités croissantes en matière de promotion de l'inclusion du handicap.

L'aide publique au développement (APD) et la philanthropie sont des sources de financement importantes pour mettre en place les systèmes de soutien nécessaires et pour catalyser le passage à l'échelle dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Toutefois, un engagement en faveur de l'inclusion systématique du handicap dans tous les programmes concernés financés par l'APD, ainsi qu'une amélioration du suivi et de l'utilisation de ces ressources, sont nécessaires pour soutenir de manière adéquate les efforts de financement nationaux. De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont confrontés à un endettement important ; les instruments novateurs tels que les échanges « dette contre développement » présentent donc la possibilité d'alléger la pression de la dette tout en créant un espace fiscal permettant de soutenir le financement des efforts d'inclusion du handicap à grande échelle.

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes pour l'inclusion, il est essentiel de disposer de données et de preuves pour éclairer et suivre les budgets nationaux et locaux, et de faire participer les personnes handicapées aux discussions budgétaires. Par ailleurs, les marchés publics constituent une occasion cruciale, mais encore sous-utilisée, de garantir l'accessibilité des biens, services et infrastructures commandés, tout en favorisant les opportunités d'emploi pour les personnes handicapées et en encourageant l'innovation. Même si certains contextes peuvent disposer d'une marge de manœuvre limitée pour des gains d'efficacité en raison des faibles dépenses globales, une budgétisation conforme à la CDPH peut contribuer à la réaffectation progressive des fonds de services distincts, tels que les soins en institution, vers des services communautaires et inclusifs.

Recommandations générales en vue d'accélérer l'inclusion des personnes handicapées dans un monde divers et en mutation

S'il incombe aux gouvernements de protéger et de faire valoir tous les droits de toutes les personnes handicapées, pour parvenir à l'inclusion il faut mettre en œuvre une approche pansociale et faisant intervenir, entre autres, le secteur privé, les communautés, les familles, les OPH, la société civile et les agences de développement. Même dans les contextes où les ressources gouvernementales sont plus limitées, les diverses autorités sectorielles peuvent donner la priorité aux programmes de base qui soutiennent les personnes handicapées et leurs familles et entreprendre la suppression des barrières dans tous les secteurs. Elles peuvent faciliter la mobilisation de toutes les parties prenantes en fournissant des données de qualité ; en supprimant les obstacles administratifs et en réduisant les coûts des interventions ; en encourageant des actions positives et en coordonnant les contributions des entités publiques, de la société civile et du secteur privé ; et en favorisant une véritable participation des personnes handicapées.

Reconnaissant la diversité des contextes, des ressources et des contraintes, ces recommandations s'adressent aux gouvernements, aux OPH, aux agences de développement et aux autres parties prenantes afin d'accélérer l'inclusion dans un monde divers et en mutation.

Recommandation 1 : Harmoniser les cadres juridiques, de politiques et réglementaires nationaux avec la CDPH, notamment pour répondre aux tendances mondiales et locales en évolution.

■ Gouvernements :

- Réviser les lois, politiques et réglementations nationales et les aligner sur les normes de la CDPH, afin de garantir une protection complète des droits en mettant l'accent sur le suivi et l'application, ce en étroite consultation avec les OPH.
- Intégrer les principes de la CDPH dans les lois et les politiques adoptées ou réformées en réponse à l'évolution des tendances mondiales et locales (p. ex. réglementation des technologies, politiques relatives au changement climatique, lois sur les migrations, etc.).

■ Organisations de personnes handicapées :

- Plaider en faveur d'une harmonisation juridique entre les secteurs et veiller à ce que les droits des personnes handicapées restent une priorité dans l'agenda législatif. Prendre une part active aux dialogues sur les politiques, aux consultations et aux processus législatifs en cours afin d'influencer des réformes qui reflètent les expériences et les besoins divers des personnes handicapées.

■ Agences de développement, société civile et autres acteurs :

- Fournir une assistance technique, un renforcement des capacités et un soutien en matière de politiques pour aider les gouvernements à aligner les cadres nationaux sur les normes internationales relatives aux droits des personnes handicapées. Faciliter l'échange de connaissances, les meilleures pratiques et la collaboration entre parties prenantes.

Recommandation 2 : Améliorer la production et l'utilisation de données et de preuves pour éclairer des politiques et des pratiques inclusives au regard du handicap, ce à grande échelle et dans tous les secteurs.

■ Gouvernements :

- Investir dans des activités et des systèmes de données de qualité (p. ex. recensements, enquêtes, recherche, données administratives) qui intègrent de manière harmonisée les questions relatives au handicap. Mener des enquêtes portant spécifiquement sur le handicap ou intégrer des modules axés sur le handicap dans la collecte de données afin d'identifier les obstacles et les besoins de soutien.
- Analyser et publier régulièrement des données sur le handicap, en ventilant les indicateurs standard par handicap et, si possible, par d'autres caractéristiques (p. ex. genre, âge, statut socio-économique). Utiliser ces données pour éclairer les politiques et les programmes.
- Élaborer et commander des programmes de recherche pertinents pour les politiques, en encourageant la collaboration entre les gouvernements, les OPH, les instituts de recherche, la société civile et d'autres parties prenantes.

■ Organisations de personnes handicapées et autres acteurs de la société civile :

- Plaider en faveur d'une collecte et d'une analyse des données plus robustes qui reflètent les réalités, les priorités et les préoccupations des personnes handicapées.
- Promouvoir et contribuer aux données générées par les citoyens pour compléter les statistiques officielles, notamment en documentant les innovations locales, les réussites et les enseignements pour des pratiques efficaces d'inclusion des personnes handicapées.

■ Milieu universitaire et institutions de recherche :

- Mener des recherches de qualité sur les expériences vécues par les personnes handicapées et évaluer l'impact et le rapport coût-efficacité des politiques et des programmes en ce qui concerne leur inclusion. Mettre l'accent sur la diversité des expériences des personnes handicapées et sur l'impact des tendances mondiales. Travailler en collaboration avec les gouvernements, les OPH et d'autres parties prenantes pour veiller à ce que les travaux de recherche soient pertinents pour les politiques et inclusifs.

■ Agences de développement :

- Apporter un soutien financier et technique aux efforts de collecte de données sur le handicap, notamment en améliorant les systèmes de données, en finançant de nouveaux travaux de recherche et en renforçant l'analyse des données existantes.
- Intégrer systématiquement le handicap dans la collecte de données des programmes, y compris dans les évaluations de référence, le suivi et l'évaluation, afin de veiller à ce que l'inclusion du handicap soit intégrée dans toutes les initiatives de développement.

Recommandation 3 : Intégrer complètement l'inclusion et l'accessibilité dans la totalité des politiques, systèmes et services, y compris dans les actions entreprises en réponse aux tendances mondiales.

■ Gouvernements :

- En consultation avec les OPH, intégrer systématiquement les mesures d'accessibilité et d'inclusion dans toutes les politiques et tous les programmes nationaux et locaux, en tenant compte de la diversité des personnes handicapées et des différentes exigences en matière d'inclusion. Assurer un suivi cohérent des efforts d'inclusion dans tous les secteurs et promouvoir la coordination intersectorielle.
- Garantir des financements spécifiques pour l'intégration de l'inclusion, y compris des budgets pour les mesures d'accessibilité, les aménagements raisonnables et le renforcement des capacités de la main-d'œuvre.

■ Organisations de personnes handicapées :

- Collaborer avec les autorités gouvernementales, d'autres groupes de plaidoyer, des prestataires de services, le secteur privé et d'autres parties prenantes afin d'identifier les priorités et les meilleures pratiques pour intégrer l'inclusion. Contribuer activement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de politiques, de services et de programmes inclusifs afin de veiller à ce qu'ils reflètent les diverses expériences vécues et les besoins en matière d'inclusion de toutes les personnes handicapées.

■ Employeurs et fournisseurs de produits et de services :

- Identifier et éliminer les obstacles à l'accès équitable pour les personnes handicapées (p. ex. créer des produits, des infrastructures, des services et des espaces de travail accessibles ; supprimer les obstacles physiques et informationnels ; fournir des aménagements raisonnables).
- Élaborer des solutions innovantes susceptibles de promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

■ Agences de développement et autres acteurs :

- Fournir un soutien financier et technique aux gouvernements, aux OPH et aux prestataires de services afin d'intégrer l'inclusion et l'accessibilité. Veiller à ce que tous les programmes, projets et opérations internes respectent les normes d'accessibilité et d'inclusion du handicap et maintiennent un véritable dialogue avec les OPH, notamment dans le cadre des interventions humanitaires, de la reconstruction et du relèvement. Promouvoir l'échange de connaissances et les initiatives de renforcement des capacités afin de donner lieu à des changements systémiques.

Recommandation 4 : Identifier et répondre aux besoins individuels de soutien liés au handicap.

■ Gouvernements :

- Mettre au point des systèmes accessibles et fiables pour identifier les personnes handicapées de tous âges et évaluer leurs besoins de soutien. Faciliter l'accès aux programmes et services existants grâce à la gestion de cas, en s'appuyant sur des systèmes d'information en matière de handicap interopérables, ce dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, entre autres.
- Élargir progressivement, en partenariat avec les OPH, la société civile et le secteur privé, des ensembles complets de mesures de soutien (p. ex. transferts monétaires, concessions, technologies d'assistance, services de soins et de soutien, éducation inclusive) et accélérer les efforts pour parvenir à la désinstitutionnalisation des enfants et des adultes handicapés. La couverture doit être équitable pour les personnes handicapées dans l'ensemble du pays.

■ Organisations de personnes handicapées :

- Co-concevoir et assurer le suivi de systèmes d'évaluation des besoins de soutien individuels et la mise en place des services correspondants afin de veiller à ce qu'ils s'alignent sur des approches fondées sur les droits.
- Piloter des modèles de services innovants et des initiatives de démonstration de faisabilité pour présenter les types de services nécessaires à l'inclusion.

■ ONG et secteur privé :

- Avec les OPH et les autorités gouvernementales locales, tester et piloter des services et des produits innovants, y compris les technologies et les services de soutien qui répondent aux divers besoins des personnes handicapées. Contribuer à l'élargissement des services dans l'ensemble du pays en partenariat avec les autorités gouvernementales nationales.

■ Agences de développement :

- Soutenir le pilotage et la mise à l'échelle de services, produits et systèmes innovants, adaptés au contexte et de qualité, y compris les systèmes d'information de gestion en matière de handicap, les services de soins et d'assistance, les technologies d'assistance et les technologies numériques. Renforcer les systèmes de gestion de cas afin de rationaliser la prestation de services et d'éclairer les politiques et la planification.

Recommandation 5 : Accroître le financement de l'inclusion des personnes handicapées.

■ Gouvernements :

- Suivre les dépenses publiques dédiées au handicap, évaluer les déficits de financement et élaborer des plans d'action chiffrés avec la participation véritable des OPH afin d'éclairer les budgets nationaux et locaux, les plans de développement et les stratégies de financement dans le but d'augmenter et d'optimiser les dépenses publiques afin d'élargir l'inclusion dans tous les secteurs.
- Renforcer la coordination entre les secteurs et entre les autorités gouvernementales nationales et locales afin d'optimiser l'allocation des ressources et de prévenir la fragmentation des services.
- Envisager des stratégies telles que l'affectation de budgets dédiés assortis de délais dans l'ensemble des ministères afin de garantir que tous les secteurs contribuent à l'inclusion, ainsi que des mécanismes de financement ciblés, tels que des fonds pour les personnes handicapées, avec des objectifs clairs et des ressources dédiées.
- Adopter des réglementations relatives aux marchés publics qui garantissent l'accessibilité et l'inclusivité des infrastructures, des biens et des services achetés avec des fonds publics et qui encouragent l'innovation et l'embauche de personnes handicapées.
- Faciliter et cofinancer les contributions de la société civile à l'élargissement des services requis. Permettre et tirer parti des investissements du secteur privé et des modèles de financement innovants.
- Prendre systématiquement en compte l'inclusion du handicap dans les négociations avec les agences de développement afin d'accroître les ressources consacrées à l'inclusion du handicap dans tous les secteurs. Faire participer les OPH aux programmes financés par des fonds internationaux.

■ Organisations de personnes handicapées :

- Plaider en faveur d'un financement accru et équitable de l'inclusion du handicap qui réponde aux besoins de tous les enfants et adultes handicapés. Participer activement aux processus budgétaires nationaux, locaux et spécifiques aux programmes.
- Renforcer les partenariats avec les agences de développement, la société civile et le secteur privé afin de stimuler les investissements dans des services et des solutions inclusifs pour les personnes handicapées.

■ Agences de développement :

- Élargir les financements inclusifs du handicap en les intégrant aux investissements existants et en soutenant de nouveaux programmes ciblés. Aligner les financements sur les stratégies nationales de financement pour maximiser l'impact et faire participer les OPH à l'identification des priorités d'investissement.
- Renforcer les mécanismes de suivi du financement inclusif du handicap afin d'améliorer la transparence et la redevabilité. Faciliter la coordination intersectorielle et l'échange des connaissances afin de promouvoir les meilleures pratiques et de mettre en place des modèles de financement durables.

Recommandation 6 : Renforcer les mécanismes de coordination intersectoriels et la participation véritable des personnes handicapées dans toute leur diversité.

■ Autorités gouvernementales :

- Nommer et habiller des points focaux pour le handicap au sein de tous les ministères et autorités locales afin de promouvoir l'inclusion. Mettre en place ou développer des mécanismes de coordination intersectorielle en matière de handicap, en veillant à la participation obligatoire des principaux ministères, des autorités locales et des OPH. Assurer un financement durable pour soutenir les structures de coordination et les initiatives intersectorielles.
- Soutenir le développement des capacités et le fonctionnement des OPH afin qu'elles puissent représenter efficacement la diversité des personnes handicapées et de leurs familles dans les réformes intersectorielles.
- Encourager la planification, la mise en œuvre et le suivi conjoints de politiques inclusives du handicap dans tous les secteurs, en garantissant des cadres de redevabilité clairs pour faire respecter les engagements.

■ Organisations de personnes handicapées :

- Plaider pour une représentation dans les mécanismes de coordination et s'engager de manière proactive dans les dialogues sur les politiques pour veiller à ce que les autorités gouvernementales locales et nationales, ainsi que les agences de développement et les autres acteurs, assument la responsabilité de leurs engagements en matière d'inclusion du handicap.
- Veiller à une représentation intersectionnelle en amplifiant les voix des femmes, des enfants et des personnes handicapées marginalisées dans les processus de prise de décisions.

■ Agences de développement :

- Financer et fournir une assistance technique pour la coordination nationale et la participation des OPH.
- Démontrer des pratiques efficaces pour un dialogue et une collaboration véritables entre les gouvernements, les OPH, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement dans tous les programmes financés.

Remerciements

Le Rapport mondial sur l'inclusion du handicap : Accélérer l'inclusion des personnes handicapées dans un monde divers et en mutation et les documents de référence associés ont été préparés en vue du Sommet Mondial sur le Handicap 2025. Il a été financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), et cofinancé par le London Stock Exchange Group et le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni. UK Aid et le Arts & Humanities Research Council ont couvert une partie du temps de travail du personnel.

L'élaboration du rapport a débuté en juin 2024 et a été coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avec les contributions de représentants de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du United Nations Global Disability Fund (UNGDF), de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'International Disability Alliance (IDA) et ses membres (notamment Inclusion International, Down Syndrome International, Fédération mondiale des sourds, Fédération mondiale des sourds-aveugles, Fédération internationale des malentendants, Forum Afrique du Handicap (ADF), Forum européen des personnes handicapées (FEPH), Organisation arabe des personnes handicapées (AOPD), Fédération internationale du spina-bifida et de l'hydrocéphalie, Forum Pacifique des personnes handicapées, Réseau mondial des usagers et survivants de la psychiatrie, Union mondiale des aveugles), de l'International Disability and Development Consortium (IDDC) et ses membres (notamment Mission chrétienne pour les aveugles (CBM) et Sightsavers), d'universitaires et d'autres experts.

La rédaction et la révision du rapport ont bénéficié du soutien de l'équipe de l'UNICEF, de l'International Centre for Evidence in Disability de la London School of Hygiene & Tropical Medicine (LSHTM) et du Center for Inclusive Policy (CIP). La consultation avec les organisations de personnes handicapées (OPH) a été coordonnée par l'IDA. L'élaboration de ce rapport a également tiré parti des débats qui se sont tenus lors de la conférence du Forum Afrique du Handicap 2024 et du pré-sommet du Sommet Mondial sur le Handicap, ainsi que des échanges avec des parties prenantes de différents pays d'Europe et d'Asie centrale, ainsi que des pays suivants : Cambodge, Colombie, Jordanie, Kenya, Laos, Mauritanie, Sierra Leone et Pérou.

Clause de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), de la Société allemande de coopération internationale (GIZ), du FCDO du Royaume-Uni, du London Stock Exchange Group, de l'OIT, du HCDH, de l'UNGDF, d'ONU Femmes, de l'UNICEF, de l'OMS, ou de tout(e) autre organisation contributrice ou membre du groupe de pilotage. La responsabilité de toute erreur ou omission incombe exclusivement aux auteurs.

Rédacteurs principaux : Alexandre Cote (UNICEF), Lena Morgon Banks (LSHTM).

Équipe de rédaction : Charles Knox-Vydmanov (UNICEF), Hannah Kuper (LSHTM), Daniel Mont (CIP), Sarah Polack (LSHTM), Tom Shakespeare (LSHTM), Alberto Vasquez (CIP).

Groupe de pilotage (orientation et révision des chapitres) : GIZ : Sarah Malelu. **Agences des Nations Unies :** Ola Abu Alghaib (UNGDF) ; Darryl Barrett (OMS) ; Facundo Chavez Penillas (HCDH) ; Monjurul Kabir (ONU Femmes) ; Kaloyan Kamenov (OMS) ; Asma Maladwala (UNICEF) ; Stefan Tromel (OIT). **OPH :** Alradi Abdalla (IDA) ; Muhamed Ali Jookhun (ADF) ; Idriss Alzouma Maiga (ADF) ; Andrew Boys (Down Syndrome International) ; Nawaf Kabbara (AOPD/IDA) ; Pamela Molina (Fédération mondiale des sourds) ; Manel Mhiri (Inclusion International) ; Catherine Elizabeth Naughton (FEPH) ; Nathan Rowe (Down Syndrome International) ; Sanja Tarzy (Fédération mondiale des sourds-aveugles). **ONG :** Angelique Hardy (IDDC) ; Mary Keogh (CBM) ; Hannah Loryman (Sightsavers) ; Aissata Ndiaye (Sightsavers) ; Dominique Schlupkothen (CBM).

Veuillez vous référer au rapport principal pour la liste complète des principaux contributeurs et des experts ayant revu les différentes sections du rapport.

Avec le concours financier de



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

Pour un complément d'informations, veuillez contacter

Alexandre Cote (UNICEF)

acote@unicef.org

Morgon Banks (LSHTM)

morgon.banks@lshtm.ac.uk